



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur P. BLANCHARD
Etaient présents : Ettaient présents : MM. BLANCHARD, LECORGNE, MACAUD, Mme METRAS, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, MM. CODOGNET, FERRET, Mme LEGER, MM. MEMON, POMAREDE, SIMON
Excusés : Mmes FERRON, VANHOUTTE, M. REDON
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Stéphane MEMON

Délibérations

Le conseil municipal,

- approuve (11 votants) les comptes administratifs présentant pour la commune un excédent en section de fonctionnement de 71.602,10 € et un déficit de 51.717,61 € en section d'investissement et pour le local commercial un excédent de 4.239,87 € en section de fonctionnement et de 41,00 € en section d'investissement

- approuve les comptes de gestion 2017 du receveur, identiques aux comptes administratifs,

- décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit : pour la commune un excédent de fonctionnement reporté de 19.884,49 € et une affectation complémentaire en réserve de 51.717,61 € et pour le local commercial un excédent de fonctionnement reporté de 4.239,87 €, et un excédent d'investissement reporté de 41,00 €

- maintient les taux d'imposition pour 2018 : taxe d'habitation 13,20 %, foncier bâti 19,40 % et foncier non bâti 54,73 %,

- vote le budget de l'exercice 2018 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 701 346,49 € et en section d'investissement à 240 876,61 € ainsi que le budget du local commercial qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 8 234,87 € et en section d'investissement à 41 €,

- augmente le nombre d'heures de travail de Mme Bouju de 5 heures par semaine

- sollicite une subvention du Département pour les travaux de voirie

- demande les fonds de concours à la Communauté de Commune pour la réfection de la toiture de l'église et d'une porte de la cantine

- refuse la vente d'une partie d'un terrain rue de la Beloterie

- approuve le devis pour la plantation d'arbres sur le parking de l'Envol.

Questions diverses

néant

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 20 avril 2018
Le Maire, Patrick BLANCHARD